



Suite aux nouvelles dotations de la DSDEN 93, défense de l'enseignement adapté, d'un enseignement de qualité pour tous, non à l'explosion des seuils !

Cette année, l'inquiétude et la colère montent suite aux annonces d'augmentation des seuils, à 24,5 en REP et 28,5 en collège non classé ! Alors que nous demandions de meilleures conditions de travail avec des effectifs réduits et que le confinement lié à la crise sanitaire du COVID-19 a entraîné un besoin encore plus important pour les élèves les plus fragiles, la réponse de la DSDEN est de fermer des divisions et de surcharger les classes ! Comment dans ces conditions, pouvoir gérer l'hétérogénéité des classes, de plus en plus importante ?! Comment va-t-on pouvoir inclure des élèves allophones, des élèves en situation de handicap, dans ces conditions ?

Nous constatons également que les élèves allophones qui vont complètement sortir des dispositifs et intégrer des classes banales ne sont pas comptés dans les effectifs prévisionnels de la rentrée prochaine ! Ce qui pourrait notamment jouer pour des ouvertures de divisions ou des non fermetures. La DSDEN nous a indiqué que s'il n'y avait pas de place dans l'établissement dans lequel ils et elles ont commencé leur scolarité, ils/elles iraient ailleurs, quitte à attendre une place—plusieurs semaines après la rentrée... Quelle indignation d'entendre ce mépris du droit à tout enfant de continuer sa scolarité dans l'établissement où il/elle a commencé et de savoir que certain-es auront à attendre des places pour être scolarisé-es !

Ces dernières années ont d'ailleurs été marquées par des coupes sombres dans l'enseignement spécifique au collège : 5 heures en moins en UPE2A, 5 heures en moins en UPE2A-NSA, 4 heures en moins en ULIS, 8 heures en moins en classe relais, 2 heures en moins de suivi ex enef, 1h en moins pour le module relais...

Ces coupes dans les DHG vont aiguïser la concurrence entre disciplines, options, dispositifs d'aides telle que l'instaure l'autonomie des établissements, particulièrement depuis la réforme des collèges : à ce jeu, tout le monde est perdant, UPE2A comprises ! Ces heures d'enseignement spécifique supprimées, la DSDEN les justifie en indiquant favoriser l'inclusion ! Sauf qu'on ne voit pas en quoi enlever des heures d'enseignement spécialisé favoriserait l'inclusion dans les classes « ordinaires » à part en rendant l'inclusion immédiate et forcée dans des classes déjà chargées. Or, ce n'est pas forcément judicieux d'inclure certain-es élèves de suite. Et lorsqu'on ne peut pas inclure les élèves d'UPE2A, que ce soit parce qu'ils/elles ne sont pas prêt-es ou que l'inclusion de l'élève entraînerait le dépassement du seuil, cela veut, qu'ils/elles n'ont pas le nombre d'heures minimales dues à tou-ttes les élèves (26h hebdomadaires). En outre, à force d'enlever des heures, l'enseignement spécifique devient du saupoudrage d'enseignement qui n'a plus de sens. Au contraire, il faudrait davantage d'heures

d'enseignement spécifique pour s'adapter aux différents niveaux, et profils des élèves ! C'est dans ce sens que nous demandons le rétablissement des heures perdues.

De plus, afin de favoriser l'inclusion dans les classes dans de bonnes conditions, nous continuons de penser qu'il faut réserver des places dans les classes avec une double inscription, tout en laissant les équipes libres de gérer les inclusions en fonction des besoins de l'élève de ses progrès, et de son évolution. Ce qui implique qu'il faut aussi garder les heures d'enseignement adapté.

Dans les lycées, 6 nouvelles UPE2A se sont créées ainsi que 6 dispositifs NSA, ce que nous demandons depuis longtemps ; les NSA-Lycée sont financées sur Fonds social européen et prises en charges par des GRETA. Ces créations sont certes une réelle avancée mais nous déplorons qu'elles se soient faites sur les heures récupérées par des coupes dans les heures d'enseignement adapté d'UPE2A déjà existantes en lycée, qui sont passées de 32h à 21h ! Suite à la mobilisation de collègues, 7 heures perdues ont pu être rétablies financées, bien heureusement, par le rectorat et non le FSE comme cela avait été envisagé initialement. 3 lycées seulement sur le département ont été retenus, apparemment arbitrairement, pour bénéficier de 4 heures de suivi linguistique avec des financements du Fonds social européen, qui finance le plus souvent des projets expérimentaux. Ces financements n'ont pas vocation à être pérennes, sans compter que le FSE demande de nombreux bilans pour justifier des moyens alloués. La « paperasse » au quotidien est chronophage et les heures ne peuvent se faire que sur des heures supplémentaires pour les collègues, ce qui amène des surcharges importantes de travail. C'est pour cela que nous demandons le rétablissement des 32 heures en heures statutaires éducation nationale sur toutes les UPE2A lycées ainsi que les NSA lycées, déjà existantes ou qui viennent d'être créées.

Ces dernières annonces de DHG pour la rentrée prochaine avec l'augmentation des seuils et les fermetures de divisions ou les non créations des divisions nécessaires font grandir la colère des personnels ! De même que l'impossibilité d'abondement d'heures pour les dispositifs, exprimée par la DSDEN, en indiquant son enveloppe contrainte !

Nous exigeons du Ministère d'arrêter cette politique de milliers de suppressions de postes et d'heures d'enseignement, nous demandons à la DSDEN de revoir très vite cette politique de seuils et nous revendiquons :

- **de rétablir les heures d'enseignement spécifique perdues**
(rétablissement des 26 heures d'enseignement spécifique en UPE2A et NSA au collège (DHG) ainsi que des 6h de soutien ex-NF (au lieu de 4h), les 32 heures d'enseignement adapté Education Nationale en lycée)
- **un abondement d'heures immédiat pour les établissements qui ont des dispositifs et des effectifs tendus**
- **de compter dès maintenant les élèves allophones qui vont intégrer une classe banale à la rentrée**
- **de respecter le droit de chaque élève de pouvoir poursuivre sa scolarité dans l'établissement dans lequel il/elle l'a commencée.**
- **de garder des places dans les classes pour permettre la double inscription**